

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire.

ABONNEMENT: Canada \$2.00 Etranger \$2.50

Rédigé en collaboration.

L'AUTORITE

L'autorité, disait Cicéron, c'est Dieu. En effet, prise d'une manière absolue, elle ne peut résider qu'en Dieu seul qui est l'auteur de tout, c'est-à-dire la cause première de toutes les choses créées. Il ne sera pas question ici de l'autorité que Dieu a sur les êtres inanimés ou encore sur les êtres animés qui n'ont pas la raison, car strictement parlant, on ne parle d'autorité que dans les rapports qui existent entre le Créateur et les créatures raisonnables. Celles-ci jouissent d'une intelligence et d'une volonté libre, et par conséquent sont responsables de toutes leurs actions morales quand elles ne sont pas conformes aux lois du Créateur.

Mais la distance entre la supériorité de Dieu et l'infériorité de l'homme étant infinie, Dieu pourrait difficilement exercer son autorité sur l'homme s'il n'employait pas des moyens qui sont à la portée de celui-ci, et voilà pourquoi il a des représentants sur la terre auxquels il a conféré une partie de son autorité afin qu'ils puissent l'exercer en son nom dans les différentes sociétés. Ces sociétés se divisent généralement en trois sortes qui sont: l'Eglise, l'Etat et la Famille.

L'Eglise a pour chef Notre Saint Père le Pape qui jouit d'une autorité plus grande que les chefs des autres sociétés, étant donné qu'il est revêtu de l'infailibilité dans toutes les questions de dogme et de morale. Le chef d'un Etat n'exerce pas une autorité d'un caractère aussi sacré, mais représente cependant le même supérieur, et la puise par conséquent à la même source. Il en est de même pour le chef de la famille qui doit voir à ce que les siens soient gouvernés conformément aux lois de Celui qui en est le vrai chef. Tous ces chefs ont des droits qui doivent être respectés par les sujets, et aussi des devoirs dont ils devront répondre quand Dieu leur demandera compte de l'administration qu'il leur a confiée.

Il en découle donc nécessairement que les sujets doivent obéir à leurs supérieurs, car d'après un principe bien établi, où il y a des droits d'un côté il y a des devoirs de l'autre. Si les inférieurs gouvernent les supérieurs, le cours naturel des choses est changé complètement.

De nos jours, l'esprit d'obéissance diminue même chez ceux qui devraient savoir mieux, et qui en réalité savent mieux, mais qui se laissent aveugler par leurs passions. Ils ne font que renouveler l'histoire de la première révolte, et avec les mauvais anges, disent à Dieu: "Je ne veux pas vous reconnaître comme mon supérieur et je ne vous servirai pas". Poussés par leur orgueil, ils prétendent renverser l'ordre des choses, mais un fait est certain, c'est qu'ils ne réussissent pas plus que les mauvais anges, et qu'eux seuls seront responsables des conséquences qui pourront en découler s'ils ne s'animent pas d'un esprit plus sain et plus conforme aux lois de Celui qui gouverne tout, et dont toute chose dépend.

En résumé, qu'on se dise une bonne fois que ce sont les supérieurs qui doivent gouverner et non les inférieurs.

Dans d'autres articles qui suivront, je parlerai plus en détail de l'autorité qui regarde chaque société séparément, car le sujet est vaste et ne peut être traité tout au long dans un seul article.

G. A. COEUR.

LA VIE COOPERATIVE

J'ai eu le très grand plaisir, au cours de la semaine dernière, de prendre contact avec une importante partie de la population agricole du Nouveau-Brunswick.

Invité par le Maritime Live Stock Board à prendre part à leurs réunions de Rexton, Bathurst et Edmundston, il m'a été donné de me rendre compte de l'ETAT GENERAL DE LA COOPERATION dans ces belles régions et de constater quels progrès immenses elle a fait au sein de la population rurale.

Malgré le travail obligatoire de la fenaison, l'on peut sans crainte affirmer que l'élite de la classe agricole s'est efforcée autour des conférenciers et, chose très consolante pour moi, au moins soixante pour cent de ceux qui y assistaient étaient des acadiens de langue française; des français comme on les appelle là-bas.

La religieuse attention qu'ils ont portée au message du représentant de la COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC et le plaisir que j'ai éprouvé en causant avec eux m'a prouvé une fois de plus que la légende de méfiance à notre endroit était chose du passé et que semblable à leur cœur qui est toujours accueillant et hospitalier, leur esprit s'identifie avec le nôtre sur toutes les questions où nos intérêts, nos ambitions et nos espoirs sont les mêmes.

En compagnie de MM. Pineau, Elliott, Arkel et Goguen, j'ai pu faire presque toute la route en automobile en traversant des comtés où la culture est très bien faite sur des terres bien entretenues et au sein d'une population qui me paraît, au premier abord, avoir des IDEES COOPERATIVES PLUS CLAIRES ET PLUS FERMES que nous le trouvons généralement dans Québec. A quoi cela est-il dû? Serait-ce à l'atavisme de cette race vaillante qui semble se crispier au sol dont on l'a chassée et qui revient s'y attacher en prodiguant avec son labeur l'effort que seules peuvent donner la foi et l'espérance.

On le dirait vraiment, car il faut que ces braves gens aient eu quelque chose de particulier pour qu'aujourd'hui même leur force se manifeste par tant de succès.

Je crois bien aussi que l'absence de toutes les chicanes de petite politique dont nos petits politiciens locaux font leur aliment leur a permis de faire plus de

NOTRE COURRIER

A l'éditeur de "Le Madawaska" Edmundston, N.-B.
M. l'éditeur:

"Nous avons pris connaissance des rumeurs d'une propagande qui se fait dans les provinces maritimes, contre la chaîne des magasins Dominion, assurant que ceux-ci retiennent l'argent de nos provinces, sans rien y laisser en retour. Pour réfuter cette affirmation, nous vous donnons ici quelque information authentique que vous pourrez transmettre à vos lecteurs, si l'on fait en aucun temps surgir cette question, devant vous.

Les magasins Dominion se trouvent être le plus grand acheteur aux provinces maritimes, de tout le Canada. L'an dernier, nous avons acheté 150,000 sacs de sucre raffiné dans les Maritimes; 3,000 charrs de patates des provinces maritimes; 250 tonnes de poisson frais, de la Nouvelle-Ecosse; pour \$150,000 de conserves; pour \$40,000 de thé, des Maritimes; pour \$50,000 de savon du Nouveau-Brunswick; pour \$30,000 de bonbons de la Nouvelle-Ecosse.

Au moins huit cents sont vendus dans nos magasins des Maritimes, que les Marvins, et quelques uns de leurs produits sont employés dans chacun de nos 500 magasins.

Ceci représente un achat total de \$5,000,000, lequel montant représente 20 pour cent de notre chiffre d'affaires pour l'année dernière. Incidemment, nous n'avons que 4 pour cent de nos magasins situés dans les provinces maritimes. Tous nos généraux et nos chefs parmi les employés des provinces maritimes, aussi rapidement que nous pouvons les former à la direction. Les manœuvres de fret, les conducteurs de camions, les propriétaires de magasins et de maisons, dans toutes les villes, profitent de notre établissement dans les Maritimes.

Nous payons les mêmes taxes que les autres, et avons plus de \$200,000 d'investi dans les Maritimes actuellement, lequel montant augmentera chaque année de plus en plus. C'est un centin n'a été retiré ou sera retiré des Maritimes qui n'y est pas remis aussitôt en marchandises.

Nos succursales dans les Maritimes ont déjà démontré au public des provinces les grandes économies qu'elles occasionnent. Souvenez-vous des prix qui se payaient pour l'épicerie, et remarquez la différence des prix dans les autres magasins, depuis que nous sommes installés en ville. Non seulement nous fournissons à nos clients les épiceries de la plus haute qualité au plus bas prix, mais nous avons forcé les autres à réduire aussi leurs prix.

Nous vendons des produits des provinces maritimes, de la Nouvelle-Ecosse au Saubé-Marie, dans le nord-ouest de l'Ontario, et dans le nord jusqu'au bout de la voie ferrée. Vous remerciant pour votre hospitalité, nous sommes,

Vos tous dévoués,

Dominion Stores Limited

CA et LA

"LA TEMPERANCE" A DROIT A NOS HOMMAGES

"La Temperance", ce "Bulletin de Vie Saine", célèbre cette année le 25ème anniversaire de sa fondation (1906-1931). A cette occasion, elle a été l'objet de vives marques d'appréciation de la part des Canadiens français, particulièrement de l'épiscopat catholique, comme en témoigne le document publié à titre de numéro-souvenir.

Nous sommes heureux nous-mêmes, de saluer cet anniversaire, et d'en profiter pour lui souhaiter une diffusion de plus en plus numérique parmi notre population. Avec des chefs comme les RR. PP. Placide et Viateur, ces dévoués religieux francophones, "La Temperance" fait un bien immense dans tous les foyers où elle pénètre. Elle apporte chez ceux-ci un contre-poids puissant contre les maux sociaux que la lutte de combattre sans résultat comme sans faiblesse; ce sont: par ordre de gravité et de dégradation qu'ils causent: l'Alcool, l'Éducation malsaine, les Toilettes indécentes, la Presse jaune, les Spectacles, les Scandales, les Impuretés, les Divorces, les Crimes, les Clubs neutres.

Nous espérons qu'on se rendra aux vues éclairées du distingué évêque de Rimouski qui suggère, particulièrement, en ces temps de dépeuplement de la foi, qu'on demande avec ardeur, "la force morale que la future mère de famille." Cette

travail véritable en s'aimant mieux les uns les autres et en ne se jalouxant pas comme on le fait trop ici.

Et à les entendre s'informer de la santé de leurs amis, de la récolte, des conditions générales, de tout enfin, l'on comprend comment il se fait que la coopération a pu marcher si bien et donner en si peu de temps ces résultats aussi encourageants.

En somme, je suis revenu des plus heureux de ce beau voyage qui m'a permis de connaître et d'apprécier davantage les qualités de fond qui constituent l'incomparable valeur de nos frères acadiens et je peux dire avec sincérité que j'ai reçu, comme renseignements, beaucoup plus que je n'ai donné.

Je me flatte donc de l'espoir de retourner là-bas l'un de ces jours et de pouvoir me remettre à la source même de nos meilleures inspirations.

L.-P. DESLONGCHAMP.

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

LA CROISADE CONTRE LE BRUIT

Qu'il y ait une croisade contre le bruit à New York ou Chicago, cela n'est pas fait pour nous étonner. Ces deux cités ont, justement, la réputation d'être les villes les plus bruyantes de l'univers! Mais il semble qu'aujourd'hui le mal est devenu presque insupportable à Paris. Qui l'eût dit? Les Parisiens, jusque dans ces derniers temps, n'avaient jamais vu leur repos nocturne ou matinal troublé d'une façon permanente, intolérable. Seuls, les habitants des quartiers populaires ou voisins des Halles Centrales se plaignaient — et avec quelle amertume indignée! — des cris des marchands des rues, ou du bruit des voitures de marchands. Au siècle de Louis XIV, Boileau faisait déjà une satire amusante sur le vacarme nocturne à Paris; que seraient ces bruits comparés au caparname de l'heure actuelle? Sans aucun doute, le développement de l'automobile est à blâmer seulement pour cette situation; mais il est d'autres facteurs: l'augmentation du nombre des trains, des instruments de musique, des hauts

parleurs, etc. Il faut bien dire aussi que la population citadine se couche plus tard, se lève moins tôt que jadis; par suite les sonneries de cloches, matinales, et les appels militaires, troublent maintenant le sommeil des personnes résidant près des églises ou des casernes, et donnent lieu à des doléances inconnues autrefois. Le grand mal, d'après le Touring Club français, est que trop de gens devenus insouciant, nerveux, et bruyants, ne s'inquiètent plus du voisin, du prochain, ils font du vacarme pour le plaisir d'en faire. C'est donc, surtout, une affaire d'éducation. Toutefois, il est probable que l'action des "croisades" contre le bruit s'étendra plus loin. Par exemple à un plus grand emploi de matériaux mauvais conducteurs des sons pour la construction des édifices. Mais l'initiative du Touring Club n'est-elle comme effet que de réduire au minimum le vrombement des moteurs d'auto, que les Parisiens lui devraient une éternelle reconnaissance.

Georges Nestler Tricoché

cause est certes d'importance capitale et grandement responsable de la bonne ou de la mauvaise condition de la province. Pour l'information du lecteur, disons que le prix d'abonnement à "La Temperance" n'est que de cinquante sous par an. Ce prix est plus que modique, pour un revue aussi intéressante et dont la valeur est incalculable.

"La Temperance" est un riche recueil récompensé de son œuvre si méritoire!

LENOIL

Pour Connaître la Saskatchewan

L'on parle beaucoup de la Saskatchewan depuis quelques mois, et l'on peut dire sans exagération que tout le Canada français suit avec une extrême attention ce qui se passe dans cette province.

Malheureusement, à cause des distances énormes qui nous séparent les uns des autres, il semble que nos problèmes scolaires ou économiques ne sont pas toujours compris dans l'Est.

Les journaux de la "double province" nous consacrent de temps à autre quelques articles, mais ce n'est pas suffisant pour le grand public puisse suivre nos luttes en connaissance de cause.

Nous savons ici ce qui se passe dans la Saskatchewan, parce que nous recevons les journaux de là-bas, mais nos journaux de l'Ouest ne sont pratiquement pas lus dans l'Est, et c'est extrêmement regrettable. Le prix de leur abonnement n'est cependant pas élevé, \$2.00 par année. Il semble donc que beaucoup de nos familles Québécoises devraient pouvoir consentir à se sacrifier dans le double but d'aider les minorités qui, par leur vaillante défense, servent les intérêts de la race, autant que pour se tenir au courant de ce qui se passe dans les groupes dont la survie est intimement liée au maintien de l'influence de la province de Québec dans la Confédération.

C'est ainsi que dans un récent voyage accompli dans l'Est, j'ai pu constater un grand nombre de nos frères étaient sous l'impression que notre groupe de la Saskatchewan ne lutait que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement provincial actuel, alors que nous lutons depuis 15 ans et, en réalité, sous des formes diverses, depuis 1908.

De même, dans certains autres milieux l'on est sous l'impression que la Constitution nous accorde certains avantages et qu'il nous suffirait de nous en prévaloir devant le Conseil Privé pour faire respecter nos droits de minorité. Autre erreur profonde.

La Constitution de 1905, celle qui fut votée par le parlement fédéral au moment de la création des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, garantissait aux minorités religieuses le bénéfice du système scolaire existant au moment de l'entrée des nouvelles provinces dans la Confédération. Or ce système d'écoles était profondément défectueux, à cause de différents amendements votés par la législature des Territoires du Nord-Ouest, amendements qui d'ailleurs étaient probablement "ultra vires", parce qu'ils détruisaient les effets d'une loi fédérale

regardant les Territoires. C'est pourquoi en reproche aux législateurs de 1905 d'avoir basé la Constitution des nouvelles provinces, du point de vue scolaire, sur un état de choses existant il est vrai, mais existant illégalement.

Quoiqu'il en soit des responsabilités passées, que nous n'avons pas ici à établir, il nous reste à reconnaître que depuis la Constitution de Québec, qu'il en existe garantissant l'enseignement du français en Saskatchewan.

Heureusement pour nous, aux premières élections provinciales de 1905, le groupe Scott triompha et nous accorda le droit de faire enseigner un cours primaire en français dans toutes les écoles où les commissaires de

la protection que nous accorde la Constitution est donc plutôt illusoire. Cette même Constitution, il est vrai, en garantissant le maintien de l'état des choses existant en 1905, nous veut le droit de faire enseigner une demi-heure d'instruction religieuse dans les écoles publiques ou séparées, ceci suivant la volonté des commissaires. Mais rien dans la Constitution, ni dans les anciennes lois des Territoires ne dit dans quelle langue cet enseignement religieux doit être donné, et notre gouvernement actuel n'allait pas tarder à prendre avantage de cette situation.

Il faut d'ailleurs reconnaître loyalement que le premier texte Laurier en 1905, texte qui fut plus tard retiré à la suite de la pression Sifton, ne nous donnait pas davantage de garanties au point de vue de l'enseignement du français. Il est possible que ces garanties ne pouvaient pas nous être accordées, puisqu'elles ne paraissent pas figurer non plus dans l'Acte de la Confédération qui laisse aux provinces plein pouvoir en ce qui concerne l'éducation.

C'est à-tire que si les droits des minorités reposent sur des textes légaux, les Anglo-saxons du Québec se trouvent placés dans une situation identique à la nôtre, et comme nous ne devons pas nous laisser mener par la main, nous devons nous assurer de ne pas nous laisser mener par la main.

Dès 1910 un grand congrès réunissant à Vanda des centaines de délégués venus, toute après, de tous les coins de la province pour jeter les

bases d'une solide organisation provinciale. Pendant le cours de la même année, un autre groupe faisait les premières démarches pour fonder un journal de langue française. L'année suivante naissait dans des conditions presque héroïques notre Patriote de l'Ouest qui, depuis 20 ans est le porte-parole de notre groupe, la tribune de toutes nos revendications.

En 1912, au cours d'une deuxième convention tenue à Duck Lake notre Association actuelle P.A.C.F.C. était fondée à son tour. Elle n'a jamais cessé depuis, en collaboration intime avec le journal, de lutter pour la défense de nos intérêts nationaux. Notre système défensif était établi dans un autre article nous le verrons à l'œuvre mais nous pouvons dire qu'il a déjà nous commémorés nos luttes, luttés préventives, il est vrai, mais luttés nécessaires.

Raymond DENIS

Les Canadiens apprécient un bon thé



Se vend le plus et toujours de plus en plus 'Frais des Plantations'

Notre situation paraissait être satisfaisante puisque le gouvernement provincial nous accordait volontairement ce que la Constitution ne nous garantissait point. Mais il n'en était pas moins vrai que ce qu'un gouvernement venait de nous donner, un autre pouvait nous l'enlever. L'exemple de ce qui se passait dans d'autres provinces nous montrait clairement que nous devions compter surtout sur nous-mêmes, et qu'il n'était pas toujours prudent de placer toute sa confiance pour survivre dans le British Fair Play.

Dès les débuts nous comprimes que nous devions nous organiser et avoir notre journal. L'organisation et la sible les armes modernes n'ont pas été pressés sans contestation impopulaire.

Dès 1910 un grand congrès réunissant à Vanda des centaines de délégués venus, toute après, de tous les coins de la province pour jeter les

FRUITS DOMINION STORES GROCERIES

LIMITED

"WHERE QUALITY COUNTS"

SPECIAL REDUCED PRICES	PRIX SPECIAUX REDUITS
GOLDEN WAX BEANS FEVES	Quality Standard Quality 3 Btes tins No. 2 25c
MATCHES ALLUMETTES	Maple Leaf 3 btes par box for 23c
CHIPSO	gros paquet large paquet 17c
CHATEAU CHEESE FROMAGE Chateau	boite 1 lb box 15c
Selox	Le nouveau savon rapide Gros paquet à bas prix. The new Speed Soap. A large Package at a small price 2 pour for 25c
THE D. S. L. per lb	39c
CAFE COFFEE Special per lb	29c
BACON TRANCHE SLICED	1b 25c

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Aylmer SOUPS assorted, 3 tins</td><td style="text-align: right;">29¢</td></tr> <tr><td>Dominion Store Baking POWDER, large tin</td><td style="text-align: right;">23¢</td></tr> <tr><td>Richmellow COFFEE 1 lb tin</td><td style="text-align: right;">39¢</td></tr> <tr><td>Aylmer CHILI SAUCE per bottle</td><td style="text-align: right;">15¢</td></tr> <tr><td>Aylmer PEACHES per tin</td><td style="text-align: right;">19¢</td></tr> <tr><td>Choice quality PEARS per tin</td><td style="text-align: right;">15¢</td></tr> <tr><td>Standard quality TOMATOES, large tin</td><td style="text-align: right;">09¢</td></tr> <tr><td>Large assortment of Fresh Vegetables and seasonable Fruits at lowest market prices.</td><td></td></tr> </table>	Aylmer SOUPS assorted, 3 tins	29¢	Dominion Store Baking POWDER, large tin	23¢	Richmellow COFFEE 1 lb tin	39¢	Aylmer CHILI SAUCE per bottle	15¢	Aylmer PEACHES per tin	19¢	Choice quality PEARS per tin	15¢	Standard quality TOMATOES, large tin	09¢	Large assortment of Fresh Vegetables and seasonable Fruits at lowest market prices.		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>SOUPES Aylmer assorties, 3 btes pour</td><td style="text-align: right;">29¢</td></tr> <tr><td>POUDRE à Pâte Dominion Store, grosse bte</td><td style="text-align: right;">23¢</td></tr> <tr><td>CAFE Richmellow, la bte de 1 lb</td><td style="text-align: right;">39¢</td></tr> <tr><td>SAUCE CHILI Aylmer la bouteille</td><td style="text-align: right;">15¢</td></tr> <tr><td>PECHES Aylmer la boîte</td><td style="text-align: right;">19¢</td></tr> <tr><td>POIRES qualité de choix, la boîte</td><td style="text-align: right;">15¢</td></tr> <tr><td>TOMATES qualité standard, grosse boîte</td><td style="text-align: right;">09¢</td></tr> <tr><td>Gros assortiment de Légumes et Fruits frais aux plus bas prix du marché.</td><td></td></tr> </table>	SOUPES Aylmer assorties, 3 btes pour	29¢	POUDRE à Pâte Dominion Store, grosse bte	23¢	CAFE Richmellow, la bte de 1 lb	39¢	SAUCE CHILI Aylmer la bouteille	15¢	PECHES Aylmer la boîte	19¢	POIRES qualité de choix, la boîte	15¢	TOMATES qualité standard, grosse boîte	09¢	Gros assortiment de Légumes et Fruits frais aux plus bas prix du marché.	
Aylmer SOUPS assorted, 3 tins	29¢																																
Dominion Store Baking POWDER, large tin	23¢																																
Richmellow COFFEE 1 lb tin	39¢																																
Aylmer CHILI SAUCE per bottle	15¢																																
Aylmer PEACHES per tin	19¢																																
Choice quality PEARS per tin	15¢																																
Standard quality TOMATOES, large tin	09¢																																
Large assortment of Fresh Vegetables and seasonable Fruits at lowest market prices.																																	
SOUPES Aylmer assorties, 3 btes pour	29¢																																
POUDRE à Pâte Dominion Store, grosse bte	23¢																																
CAFE Richmellow, la bte de 1 lb	39¢																																
SAUCE CHILI Aylmer la bouteille	15¢																																
PECHES Aylmer la boîte	19¢																																
POIRES qualité de choix, la boîte	15¢																																
TOMATES qualité standard, grosse boîte	09¢																																
Gros assortiment de Légumes et Fruits frais aux plus bas prix du marché.																																	